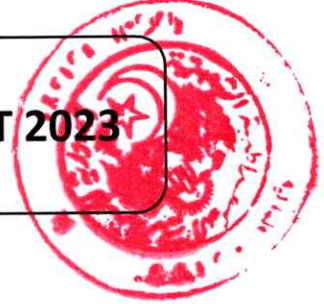


الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة المالية

Direction Générale du Trésor
et de la Gestion Comptable
des Opérations Financières de l'Etat

المديرية العامة للخزينة و التسيير
المحاسبي للعمليات المالية للدولة
قسم التسيير المحاسبي للعمليات المالية
للخزينة العمومية

INSTRUCTION N° 16 DU 06 JUILLET 2023



OBJET : L'affectation des résultats des budgets non réglés au compte permanent de l'avoir et découvert du Trésor au titre de l'exercice 2020.

REFER : - Loi n° 23-03 du 5 Chaoual 1444 correspondant au 25 avril 2023 portant règlement budgétaire pour l'exercice 2020.
- Instruction générale sur la comptabilité du Trésor.

Les dispositions de la loi visée en référence, ont affecté au compte permanent de l'avoir et découvert du Trésor, au titre de l'exercice 2020,

- le déficit définitif au titre des opérations budgétaires pour l'exercice 2020, pour un montant de, deux mille cent soixante milliards quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cent cinq dinars et dix-sept centimes (2.160.098.577.505,17 DA).
- les profits au titre des opérations des comptes spéciaux du Trésor apurés ou clôturés enregistrés au 31 décembre 2020, pour un montant de huit cent trente-deux milliards trois cent cinquante-quatre millions six cent soixante-et-un mille cent quatre-vingt-dix-huit dinars et quatre-vingt-quatre centimes (832.354.661.198,84 DA).
- la variation nette au titre de :
 - la variation négative nette des soldes des comptes spéciaux du Trésor, pour un montant de six cent cinquante-et-un milliards huit cent cinquante-neuf millions soixante-dix mille neuf cent quinze dinars et vingt-deux centimes (651.859.070.915,22 DA).
 - la variation positive nette des soldes des comptes d'emprunts, pour un montant de cent quatorze milliards cinq cent cinquante-sept millions cent cinquante-deux mille huit cent dix-huit dinars et trente-trois centimes (114.557.152.818,33 DA).



- le découvert global au titre de l'exercice 2020 pour un montant de mille huit cent soixante-cinq milliards quarante-cinq millions huit cent trente-quatre mille quatre cent trois dinars et vingt-deux centimes (1.865.045.834.403,22 DA).

En application des dispositions de la loi précitée, la présente instruction a pour objet de décrire les procédures comptables relatives à l'affectation au compte permanent de l'avoir et découvert du Trésor.

I – DISPOSITIONS GENERALES

L'Agent Comptable Central du Trésor est chargé en fin de gestion, d'arrêter les comptes de l'Etat et de dégager les résultats budgétaires et de Trésorerie.

Les résultats ainsi obtenus sont imputés provisoirement aux comptes de résultats des budgets non réglés.

II – DISPOSITIONS COMPTABLES

Suite à la promulgation de la loi n° 23-03 du 5 Chaoual 1444 correspondant au 25 avril 2023 portant règlement budgétaire de l'année 2020, l'affectation au compte permanent des résultats du Trésor est effectuée par l'Agent Comptable Central du Trésor comme suit:

A. Constatation des variations

Pour l'année 2020, les variations déterminées au titre des comptes spéciaux du Trésor et d'emprunts, doivent être constatées aux comptes ci-après :

1)- Au titre des comptes spéciaux du Trésor

- Débit compte 600.004	}	651.859.070.915,22 DA
- Crédit compte 530.004		

2)- Au titre des comptes d'emprunts

- Débit compte 530.005	}	114.557.152.818,33 DA
- Crédit compte 600.005		



Après mise en place des résultats constatés au titre de ces variations, l'Agent Comptable Central du Trésor procédera, sur la base des données consacrées par la loi de règlement budgétaire de l'exercice 2020, à la passation des écritures suivantes :

B. Opérations relatives aux comptes de résultat des budgets non réglés

1. Au titre du déficit définitif des opérations budgétaires :

- Débit compte 610.001/01	}	2.160.098.577.505,17 DA
- Crédit compte 600.001		

2. Au titre des profits des comptes spéciaux du Trésor apurés ou clôturés :

- Débit compte 600.002	}	832.354.661.198,84 DA
- Crédit compte 610.001/02		

C. Opérations relatives aux opérations des comptes spéciaux du Trésor et d'emprunts

1. Au titre de la variation négative nette des soldes des comptes spéciaux du Trésor :

- Débit compte 610.001/04	}	651.859.070.915,22 DA
- Crédit compte 600.004		

2. Au titre de la variation positive nette des soldes des comptes d'emprunts:

- Débit compte 600.005	}	114.557.152.818,33 DA
- Crédit compte 610.001/05		

L'ensemble de ces opérations sont transcrites au grand livre des comptes de résultats et de l'avoir et découvert du Trésor. Au terme de ces opérations, une balance définitive des comptes de résultats des budgets réglés est établie par l'Agent Comptable Central du Trésor.

La lecture de ce document comptable permet de constater l'apurement de l'ensemble des comptes afférents aux résultats des budgets non réglés (comptes 600.001 à 600.010).

Cette balance arrêtée au 31 décembre 2020 consacrera les résultats affectés à l'avoir et découvert du Trésor, au titre des opérations financières de l'année 2020.

III – DISPOSITIONS DIVERSES

La synthèse des opérations réalisées au titre des résultats affectés au 31 décembre 2020 à l'avoir et découvert du Trésor et la situation du compte permanent des résultats du Trésor, constituent la base de référence aux-quelles viendraient s'ajouter les montants qui seront consacrés par les lois de règlement à venir.



DESTINTAIRES :

Pour exécution :

- Agent Comptable Central du Trésor.

Pour information :

- Le Président de la Cour des comptes.
- Le Chef d'Inspection Générale des Finances.
- La Directrice Générale des Impôts.
- La Directrice Générale du Budget.
- Les Directeurs Régionaux du Trésor.
- Le Trésorier Central.
- Le Trésorier Principal.
- Les Trésoriers de Wilaya.